

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 03 février 2014 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE

S.O.
2014-01-20

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, lundi le vingtième jour du mois de janvier de l'an deux mille quatorze à vingt heures (20:00) et à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no. 1
Madame Suzanne Ledoux, conseillère district no. 2
Monsieur Raymond Bisailon, conseiller district no. 3
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no. 5

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Éric Charbonneau.

Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et Madame Claudine Babineau, greffière assistent également à cette assemblée.

Messieurs Yvon Robert et Patrice Dumont ont motivé leur absence.

Rs.2014-01-001

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 20 janvier 2014.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-01-002

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2013.

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire et de la séance ordinaire tenues le 16 décembre 2013 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV).

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance extraordinaire et de la séance ordinaire du 16 décembre 2013 tels que rédigés par la greffière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CORRESPONDANCE.

Rs.2014-01-003

DEMANDE DU CONSEIL CANADIEN DES AVEUGLES DU QUÉBEC.

Attendu que Monsieur Paul-Émile Fontaine, handicapé visuel, transmet une demande de contribution financière du Conseil canadien des Aveugles du Québec;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 150 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-970, au Conseil canadien des Aveugles du Québec à titre de contribution financière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-01-004

INVITATION DU CLUB DES LIONS – SOIRÉE PERSONNALITÉ DE L'ANNÉE.

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'autoriser une dépense d'un montant de 120 \$, ainsi que son paiement, à même le poste budgétaire 02-110-00-310, au Club des Lions d'Acton Vale pour l'achat de TROIS (3) billets au coût de 40 \$ chacun pour assister à la « Soirée Personnalité Bénévole de l'année » qui aura lieu le 01 mars 2014, au Centre Communautaire Marcelle Bertrand et d'offrir un cadeau d'une valeur approximative de 100 \$ au récipiendaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-01-005

INVITATION AU SOUPER ANNUEL DE LA PAROISSE ST-ANDRÉ.

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu d'autoriser une dépense d'un montant de 50 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-110-00-310 à Fabrique de la Paroisse St-André pour l'achat de DEUX (2) billets à 25.00 \$ afin de permettre à une personne d'assister au souper annuel de la Paroisse St-André qui aura lieu le 1er février prochain.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-01-006

INVITATION À UNE DÉGUSTATION GASTRONOMIQUE VINS ET FROMAGES ORGANISÉE PAR LA FOIRE AGROALIMENTAIRE DE LA RÉGION D'ACTON.

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'autoriser une dépense d'un montant de 260 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-110-00-310, à Foire agroalimentaire de la région d'Acton pour l'achat de QUATRE (4) billets au coût de 65,00 \$ chacun pour assister à la « Dégustation gastronomique vins et fromages » qui aura lieu le 22 février 2014, au Centre sportif d'Acton Vale, salle 5.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-01-007

DEMANDE DE FINANCEMENT DU CLUB CHASSE ET PÊCHE A.V.B. INC.

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'autoriser une dépense d'un montant de 500 \$ ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-970 au Club Chasse et Pêche A.V.B. Inc. pour l'ensemencement de truites.

La Ville d'Acton Vale demande au Club de Chasse et Pêche A.V.B., s'il y a possibilité d'inclure leurs activités du 08 juin 2014, dans la programmation de la « Semaine de la Municipalité ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR DES CONSEILLERS (ÈRE) AINSI QUE LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES.

Aucune dépense prévue.

Rs.2014-01-008

RÉSOLUTION POUR DEMANDER AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC QUE LA PRÉSENTE RÉSOLUTION TIENNE LIEU DE DÉPÔT DE GARANTIE DE LA PART DE LA VILLE D'ACTON VALE.

Considérant que la Ville d'Acton Vale prévoit effectuer ou faire effectuer divers travaux (excavation, enfouissement de fils, passage ou réparation de tuyaux d'aqueduc, etc.) au cours de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014;

Considérant que les travaux prévus seront effectués dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports du Québec;

Considérant que dans chacun de ces cas, la municipalité doit obtenir préalablement un permis d'intervention ou permission de Voirie avant d'effectuer chacun des travaux;

Considérant également que la Ville d'Acton Vale doit remettre les lieux dans l'état où ils étaient avant les travaux chaque fois qu'un permis d'intervention ou permission de Voirie est délivré par le ministère des Transports du Québec;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que le conseil municipal de la Ville d'Acton Vale demande au ministère des Transports du Québec que la présente résolution tienne lieu de dépôt de garantie de la part de la municipalité pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000 \$;

Que la Ville s'engage à faire une demande de permis d'intervention ou permission de Voirie à chaque fois que des travaux seront requis dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports du Québec ainsi qu'à respecter les clauses du permis d'intervention ou de la permission de Voirie demandée;

Que le contremaître des Travaux publics de la ville soit habilité à signer les demandes de permis d'intervention ou permission de Voirie, selon le cas, à titre de représentant autorisé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-01-009

RÉSOLUTION POUR DÉCRÉTER DES TRAVAUX MUNICIPAUX.

Attendu la Loi sur les Travaux municipaux;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

De décréter les travaux suivants ainsi que le mode de financement de ces travaux :

- Travaux de rechargement du Chemin Cloutier. Cette dépense estimée à 193 150 \$ est financée à même le fonds d'administration général;
- Travaux de réfection du réseau d'aqueduc de la rue McDonald, entre les rues Dalpé et du Marché. Cette dépense estimée à 493 500 \$ est financée par le Programme d'infrastructures Québec-municipalités, sous-volet 1.5 ainsi que par un règlement d'emprunt;
- Travaux de reconfiguration du stationnement du parc Donald-Martin. Cette dépense estimée à 20 000 \$ est financée à même les surplus.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-01-010

TRANSFERT DE DEMANDE DE SUBVENTION DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS (PIQM) AU PROGRAMME FONDS CHANTIERS CANADA-QUÉBEC.

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

- Que le conseil demande le transfert du dossier de demande de subvention numéro 557012, relatif au projet de mise aux normes de l'usine d'eau potable, du Programme PIQM (Programme Infrastructure Québec-Municipalité) au Programme FCCQ (Fonds Chantiers Canada-Québec),

- Que la municipalité s'engage à payer la part des coûts du projet non couverts par l'aide financière,

- Que madame Nathalie Ouellet, directrice générale, soit et est autorisée à signer les documents relatifs à cette demande de subvention.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-01-011

RÉSOLUTION RELATIVE AU RENOUELEMENT DU CONTRAT DE SERVICE À INTERVENIR AVEC RADIO-ACTON INC.

Attendu que la Ville veut renouveler le contrat qu'elle détient avec Radio-Acton Inc. pour fins de diffusion de publicité et communiqués pour 2014;

Attendu que Radio-Acton offre deux (2) options, soit le renouvellement de l'entente de l'année précédente ou la proposition d'une nouvelle option;

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

De renouveler le contrat de service intervenu avec Radio-Acton Inc., soit l'option #1 et d'autoriser une dépense d'un montant de 7 500 \$ plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-342, à Radio-Acton Inc. en considération des services rendus pour la diffusion de publicité et communiqués pour l'année 2014.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-01-012

OFFRE DE SERVICES DES SERVICES EXP INC. – POUR REMISE À NIVEAU DES PLANS ET DEVIS AVEC INTRODUCTION DES NOUVELLES CHARGES POTENTIELLES DU PROCÉDÉ ET SERVICES EN CHANTIER - USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE: TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE L'INTERRUPTEUR DE TRANSFERT DE L'ENTRÉE ÉLECTRIQUE ATTENANT À LA GÉNÉRATRICE.

Attendu la réception, le 17 décembre 2013, d'une offre de services des Services EXP Inc. pour le projet cité en titre;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale mandate « Les Services EXP Inc.» pour remise à niveau des plans et devis avec introduction des nouvelles charges de production d'eau potable – Travaux de remplacement de l'interrupteur de transfert de l'entrée électrique attendant à la génératrice, selon l'offre de services datée du 17 décembre 2013;

Que la Ville d'Acton Vale autorise, à cet effet, une dépense d'un montant de 13 475 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 22-400-10-000, à « Les Services EXP Inc.»;

Que cette dépense soit financée à même la taxe d'accise.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-01-013

RÉSOLUTION POUR MODIFIER LA RÉSOLUTION 2013-11-364.

Attendu qu'il y a lieu de modifier la résolution portant le numéro 2013-11-364, afin d'y ajouter à chacun des conseillers, les mois où ils seront nommés maire suppléant;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

Maire suppléant- Conseiller district no. 3 Juillet, août, septembre, octobre 2014	Raymond Bisailon
Maire suppléant- Conseiller district no. 4 Novembre, décembre 2014, janvier, février 2015.	Yvon Robert
Maire suppléant- Conseiller district no. 5 Mars, avril, mai, juin 2015	Bruno Lavallée
Maire suppléant- Conseiller district no. 6 Juillet, août, septembre, octobre 2015	Patrice Dumont

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

...Dépôt du rapport des départements suivants :

- a. Cahier d'enregistrement – Règlement 261-2013 « Règlement pour fixer le montant que la ville peut dépenser à des fins industrielles ».
- b) Service incendies – décembre 2013;
- c) Service d'inspection municipale et liste des permis émis;

Le conseil prend acte.

.....Dépôt des rapports des départements suivants relativement aux achats municipaux :

- a) Greffe municipal et Cour municipale
- b) Services culturels et sportifs
- c) Travaux publics
- d) Direction générale
- e) Bibliothèque municipale
- f) Urbanisme
- g) Trésorerie
- h) Incendie
- i) Services techniques
- j) Ressources humaines

Le conseil prend acte.

Rs.2014-01-014

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LES PAIEMENTS DES COTISATIONS ANNUELLES DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC AINSI QU'À LA CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX AGRÉÉS DU QUÉBEC.

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 780 \$, taxes incluses ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-160-00-494 à l'Association des Directeurs généraux des municipalités du Québec (ADGMQ) afin de maintenir l'adhésion de la directrice générale, madame Nathalie Ouellet, à cette association pour l'année 2014;

D'autoriser une dépense d'un montant de 445 \$, plus taxes ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-160-00-494 à la Corporation des Officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ) afin de maintenir l'adhésion de la directrice générale, madame Nathalie Ouellet, à cette corporation pour l'année 2014.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-01-015

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À DEMANDER DES SOUMISSIONS, PAR APPEL D'OFFRES, POUR DES TRAVAUX D'ORGANISATION DE CHANTIER, DE RÉFECTION DES SERVICES D'EAU POTABLE, D'ENTRÉE DE SERVICE D'ÉGOUT ET D'AQUEDUC DE VOIRIE ET DE RÉFECTION DES LIEUX, SUR LA RUE BOULAY, ENTRE LES RUES ST-ANDRÉ ET DE LA MINE ET DE LA RUE RICARD, ENTRE LES RUES MCCLURE ET LANDRY.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'autoriser la directrice générale à demander des soumissions, par voie d'appel d'offres, pour des travaux d'organisation de

chantier, de réfection des services d'eau potable, d'entrée de service d'égout et d'aqueduc, de voirie et de réfection des lieux sur la rue Boulay, entre les rues St-André et de la Mine et de la rue Ricard, entre les rues McClure et Landry.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-01-016

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À DEMANDER DES SOUMISSIONS SUR INVITATION POUR L'ACHAT DE POMPES SUBMERSIBLES POUR LES POSTES DE POMPAGE D'EAUX USÉES.

Le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu d'autoriser la directrice générale à demander des soumissions sur invitation pour l'achat de quatre (4) pompes submersibles 20 HP pour les postes de pompage d'eaux usées.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-01-017

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DES DÉBOURSÉS ET COMPTES À PAYER

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'approuver les déboursés et comptes ci-après et qu'ils soient payés et que ceux payés avant la présente soient ratifiés :

Liste des paiements préautorisés :	
• Liste des chèques émis et des paiements directs du 26-11-2013 au 31-12-2013	577 181.11 \$
• Paiements par AccèsD du 29-11-2013 au 31-12-2013	141 121.03 \$
• Salaires et REER pour le mois de décembre 2013	135 408.83 \$
Liste des comptes à payer :	
• Pour le mois de décembre 2013	147 160.07 \$
Grand Total	1 000 871.04 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-01-018

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES DE LA VILLE D'ACTON VALE POUR L'ANNÉE 2014.

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'accepter la liste des dépenses incompressibles de la Ville d'Acton Vale pour l'année 2014, telle que soumise, au montant total de 4 340 180 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-01-019

RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES PAIEMENTS DANS DES CIRCONSTANCES PARTICULIÈRES.

Le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'autoriser le paiement pour l'exercice 2014, dans des circonstances particulières :

1. Le paiement des dépenses incompressibles découlant d'une résolution autorisant ces dépenses.
2. Les paiements effectués aux fins de profiter d'un escompte ou afin de ne pas encourir de frais d'intérêt, de pénalité ou de coupure de service.
3. Le paiement des remboursements des dépenses aux employés afin de se conformer aux exigences des conventions collectives et/ou toute autre convention de travail.
4. Le paiement d'une dépense afin de se conformer à un contrat, à un bail ou à la loi.
5. Le paiement d'une dépense reliée aux honoraires exigés pour les animations offertes à la bibliothèque municipale.
6. Les remboursements en capital et intérêts ainsi que l'escompte relativement à la dette à long terme.
7. Le remboursement de prêt au fonds de roulement tel que prévu au budget de l'exercice.
8. Le paiement des remboursements de trop-perçu et de toute somme à payer figurant comme passif.
9. Le paiement de certains déboursés aux institutions financières concernées lors de refinancements d'emprunts à long terme.
10. Le paiement de la quote-part à la MRC et à la RIGDRM.
11. Le paiement de la formation et/ou congrès afin de respecter la date limite d'inscription.
12. Le paiement pour l'entretien du passage à niveau.

13. Le renflouement des petites caisses.

14. Les autres cas d'exception approuvés par la directrice générale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-01-020

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE CONTREMAÎTRE DES TRAVAUX PUBLICS À DEMANDER DES SOUMISSIONS, PAR VOIE D'APPELS D'OFFRES, POUR LA LOCATION D'ÉQUIPEMENTS, LA FOURNITURE DE MATÉRIAUX POUR LA RÉFECTION DES SERVICES D'EAU POTABLE, D'ENTRÉE DE SERVICE D'ÉGOUT ET D'AQUEDUC SUR LA RUE MACDONALD, ENTRE LES RUES DALPÉ ET DU MARCHÉ.

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser le contremaître des Travaux publics à demander pour et au nom de la Ville d'Acton Vale des **soumissions, par voie d'appels d'offres,** pour la location d'équipements, la fourniture de matériaux pour la réfection des services d'eau potable, d'entrée de services d'égout et d'aqueduc sur la rue MacDonald, entre les rues Dalpé et du Marché.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-01-021

RÉSOLUTION POUR AUTORISER UNE DÉPENSE ET DÉSIGNER LES SIGNATAIRES DU PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC LE CLUB DE BASEBALL SENIOR D'ACTON VALE, ÉDITION 2014.

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 3 000 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-701-50-970 au Club de Baseball Sénior d'Acton Vale, édition 2014;

D'autoriser le directeur des Services culturels et sportifs ainsi que la directrice générale de la Ville à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir avec le Club de Baseball Sénior d'Acton Vale, édition 2014.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-01-022

RÉSOLUTION POUR NOMMER LES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

De nommer, rétroactivement au 1^{er} janvier 2014, les personnes suivantes pour agir à titre de membres du Comité consultatif d'urbanisme :

- a) Mme Suzanne Ledoux, présidente, au siège no.1
- b) M. Yvon Robert, au siège no. 3
- c) M. Normand Favreau, au siège no. 5
- d) M. Yvan Tremblay, au siège no. 7

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

.....Monsieur le maire invite les personnes intéressées présentes dans la salle à se faire entendre sur la demande de dérogation mineure apparaissant ci-après. **Il n'y a aucune intervention.**

Rs.2014-01-023

RÉSOLUTION RELATIVE À UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AFFECTANT L'IMMEUBLE SITUÉ AU 1060, RUE MCCLURE À ACTON VALE.

Attendu que lors de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme du 11 décembre 2013, les membres du Comité ont procédé à l'étude d'une demande de dérogation mineure en regard de l'immeuble situé au 1060, rue McClure à Acton Vale;

Attendu que M. Maurice Côté demande une dérogation mineure au règlement de zonage 069-2003 afin que soit autorisée une opération cadastrale visant à corriger l'implantation dérogatoire de son garage résidentiel qui empiète sur le terrain voisin;

Attendu que suite à l'opération cadastrale projetée, l'implantation du garage serait à 1,22 m de la ligne latérale du terrain alors que le règlement de zonage 069-2003, article 7.2.1.4. stipule qu'une distance minimale de 1,8 m doit être maintenue entre un bâtiment accessoire de 30 m² et plus et une ligne de propriété, soit un empiètement dérogatoire de 0,58 m;

Attendu que cette situation a été soulevée suite à une correction effectuée lors de la réforme cadastrale québécoise et qu'avant celle-ci, la ligne latérale était située à 0,6 m du garage selon le titre de propriété détenu par M. Côté. Donc, le fait d'acquérir une partie du lot voisin et de porter la distance entre le garage et la ligne latérale à 1,22 m double la distance latérale existante lors de la construction du garage;

Attendu que la partie de terrain que le propriétaire voisin consent à vendre à M. Côté est établie en fonction d'une haie mature existante et qu'afin de conserver le caractère mitoyen celle-ci, la limite de propriété est établie au centre de la haie;

Attendu la recommandation 035-2013 du Comité consultatif d'urbanisme;

Attendu qu'un avis a été publié dans le journal La Pensée de Bagot, édition du 18 décembre 2013, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à cette demande;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'accepter la recommandation 035-2013 du Comité consultatif d'urbanisme et d'accorder une dérogation mineure au règlement de zonage 069-2003 affectant l'immeuble situé au 1060, rue McClure afin que soit autorisée une opération cadastrale visant à corriger l'implantation dérogatoire de son garage résidentiel qui empiète sur le terrain voisin;

- que suite à l'opération cadastrale projetée, l'implantation du garage serait à 1,22 m de la ligne latérale du terrain alors que le règlement de zonage 069-2003, article 7.2.1.4. stipule qu'une distance minimale de 1,8 m doit être maintenue entre un bâtiment accessoire de 30 m² et plus et une ligne de propriété, soit un empiètement dérogatoire de 0,58 m.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

.....VARIA

Monsieur le maire ainsi que tous les membres du conseil souhaitent une Bonne Année 2014 à tous.

PÉRIODE DE QUESTIONS.

La période de questions débute à 20 h 20.

Mme Louise Fréchette	<ul style="list-style-type: none">• Veut avoir la permission du conseil pour pouvoir installer un Tipika sur leur terrain, montée de la Rivière, sans à avoir à démonter la structure.
Mme Lise Leclerc	<ul style="list-style-type: none">• Remerciement au nom du Conseil Canadien des aveugles pour l'aide financière. Remerciement également pour la plante que la Ville lui a offerte.
M. Pierre Bond	<ul style="list-style-type: none">• Concernant la dérogation mineure, est-ce que le terrain du voisin en question devient dérogatoire, suite à la vente de la parcelle de son terrain?

Aucune autre question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h 26.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et vingt-six minutes (20;26).

Éric Charbonneau
Maire

Claudine Babineau
Greffière

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je, Sylvie Guay, CPA, CMA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

Trésorière

Date